



Quels risques pour plainte pour coup et blessure sur ma maitresse

Par **helektra**, le **02/06/2012** à **14:12**

Bonjour, je vais relater brièvement... j'ai une maitresse depuis 4 ans qui a plusieurs reprises est venu trouver ma femme pour lui dire que nous avons une liaison, elle s'est aussi attaqué a mes enfants en leur débattant notre aventure et en les insultant. Je suis totalement en tort certe d'avoir une liaison avec cette personne, mais elle me menace sans arrêt de détruire ma vie sentimentale, ma famille, me faire perdre mon travail si je ne veux plus la voir. La semaine dernière nous nous sommes retrouvés dans un hôtel où j'avais réservé une chambre pour un déplacement professionnel, après un repas un peu arrosé nous sommes retournés à l'hôtel et là une énième dispute a commencé dans la chambre sur le sujet que je ne voulais pas quitter ma femme. Elle est partie dans une crise de folie, m'a frappé avec son sac, insulté, a commencé à pousser la télé, j'ai essayé de la contrôler comme j'ai pu mais elle m'a gifflé, griffé, déchiré mon t-shirt, je l'ai ceinturé et maintenant je force pour le calmer et l'empêcher de me faire mal, elle a continué à essayer de casser d'autres trucs dans l'hôtel et de me prendre mes affaires en partant, en entendant nos cris, l'hôtel a fait intervenir la police, qui m'a embarqué bien sûr et m'a mis en cellule de dégrisement, pour sa part elle a été emmenée à l'hôpital aussi en même temps que moi et s'est vu remettre un certificat d'ITT de 2 jours, le lendemain elle a porté plainte contre moi pour coup et blessure, moi bêtement je suis reparti sans déposer plainte. Elle m'a volé mon téléphone, sûrement pour avoir accès à mes contacts, je vais donc porter plainte pour vol, mais qu'est-ce que je risque réellement, au commissariat ils m'ont conseillé de porter plainte aussi, même si moi de mon côté je ne peux fournir de certificat d'ITT, j'ai été hospitalisé du lendemain pendant une semaine suite à cet événement pour repos car j'ai fait une énorme crise d'angoisse du lendemain avec tendance suicidaire. Quel risque je peux fournir pour ma plainte, est-ce que cela sera entendu, quel risque j'encours ? pouvez-vous m'aider et me conseiller svp ? j'ai le soutien de ma femme qui malgré tout ce que je lui ai fait subir a bien compris que cette fille avait un pb psychologiquement. Je signale que j'ai un

casier vierge et que je n'ai jamais eu un geste de violence sur quiconque, ni ma femme, ni meme mes enfants que je suis ceinture noire de karate et que si j'avais vraiment voulu la frapper comme elle le dit elle n'aurais pas eu que 2 jours itt,